



Conseillers en exercice	44
Présents	35
Nombre de pouvoirs	8
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 088

Décision modificative N°1 du budget principal 2026

Séance du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 2 juillet 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU (suppléant de Guy BRUNET) ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Cynthia VELLEINE ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Philippe ESTERELLAS ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Béatrice TOUTIAS (suppléante de Bernard BONNEFOND) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Laurence CHEVREUX (suppléante de Vincent PERRIERE) ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX et Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Jean-Pierre LANNET à Cynthia VELLEINE ; Alexis TOURADE à Cyril FIALAIRE ; Nelly FAISSAT SIRIEIX à Mélanie LE NUZ ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Thierry LETELLIER à Benjamin SIMONS ; Jacques TOURNIER à Valérie BERTIN.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.

Contexte :

Pour administrer l'ensemble des services, le Budget Principal de la collectivité assure la prévision et la traçabilité de l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

Au fil de l'exercice annuel, des modifications courantes interviennent et peuvent impliquer la modification des inscriptions prévisionnelles.

Présentation de la demande :

La décision modificative N°1 du budget principal porte sur :

En section d'investissement :

- des opérations d'ordre consécutives à une opération de voirie mise en œuvre en 2025 par la commune de Saint-Sulpice-des-Champs dans le cadre de laquelle une participation de la Communauté de communes a été versée.
La voirie considérée étant de compétence intercommunale, elle est retenue dans l'actif de Creuse Grand Sud. Dès lors, les travaux réalisés ont augmenté la valeur de cette immobilisation et cette augmentation doit être comptablement matérialisée.

Or, les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au chapitre 041 Opérations patrimoniales. Il convient donc de prévoir les crédits suivants :

- En dépenses à hauteur de 19 312.07€ au chapitre 041, compte 2317 pour simuler le coût total des travaux et les répertorier dans l'actif,
- En recettes à hauteur de 19 312.07€ au chapitre 041, compte 13241 pour représenter la participation de la commune.

Ces opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement n'auront pas d'impact sur la section de fonctionnement.

- l'ouverture de crédits au chapitre 26, compte 261 à hauteur de 2 000 € afin de pouvoir procéder, en application de la délibération 2026-080, à la prise de participation de parts sociales de la SCIC « Abattoir de Haute Corrèze ».
Cet abondement du chapitre 26 sera compensé par une réduction des crédits prévus au chapitre 20, à hauteur de 2 000 € afin de ne pas modifier les équilibres budgétaires approuvés lors du vote du budget primitif 2026.

En section de fonctionnement

- une augmentation des crédits du chapitre 65 compte 65748 à hauteur de 6 500 €, afin de donner suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 29 juin 2026 au versement d'une subvention exceptionnelle de 6 500 € à l'association Lainamac au titre de l'année 2026.
Cette augmentation de crédits sera compensée en recettes par un excédent déjà constaté sur le compte 744 (FCTVA).
- Des virements de crédits du chapitre 011 au chapitre 014 afin de modifier les imputations de reversement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance (TEITLD). Approuvé en février 2025 par le conseil communautaire, ce reversement effectué par la Communauté de communes à ses

communes membres était prévu au chapitre 011. Cependant les écritures de reversement devaient s'effectuer au chapitre 014. Un inversement des crédits concernés à hauteur de 23 788 € est donc à prévoir en diminution sur le compte 62875 et en augmentation sur le compte 739118.

Synthèse des modifications :

Cette décision modificative entrainera une augmentation en dépenses et en recettes de fonctionnement de 6 500,00€, et une augmentation en dépenses et en recettes d'investissement de 19 312.07€

Les deux sections seront parfaitement équilibrées.

30/06/2026 16:26 Page 1 / 1				
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire				
DM1 BP2026		DM n° 1 2026		
CC CREUSE GRAND SUD - BUDGET PRINCIPAL		INSEE 23008		
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62875-020 : Remboursements de frais aux communes membres du GFP	23 788.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	23 788.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739118-020 : Autres reversements et restitutions sur contributions directes	0.00 €	23 788.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	23 788.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748-61 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 744-020 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 500.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 788.00 €	30 288.00 €	0.00 €	6 500.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2317-845 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	0.00 €	19 312.07 €	0.00 €	0.00 €
R- 13241-845 : Subv. non transf. Communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 312.07 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	19 312.07 €	0.00 €	19 312.07 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-261-551 : Titres de participation	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	21 312.07 €	0.00 €	19 312.07 €
Total Général	51 600.07 €		25 812.07 €	

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet de la décision modificative N°1 du budget principal tel que proposé dans la maquette budgétaire en annexe.

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 21/07/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-023-200044014-20260708-2026_088-BF